

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE VOIRIE
Tél. :01 34 93 12 47
demande.voirie@maisonslaffitte.fr

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public :

Dates	Adresse	Restrictions souhaitées (stationnement interdit, circulation barrée, ...)	Vehicules N°

Pièces **OBLIGATOIRES** à joindre au dossier :

- Certificat d'assurance
- Descriptif des journées de tournage

La réservation de l'emplacement, la pose et la surveillance de panneaux et de toute la signalisation réglementaire restent à la charge du demandeur. La Société effectuant la réservation doit contacter la Police Municipale au 01.34.93.80.88, afin d'informer de la mise en place de l'autorisation. La Police Municipale se rendra sur place, afin de constater la mise en place effective. Pour rappel l'autorisation et la pose de panneaux se font 48 heures avant en zone payante et 8 jours avant en zone gratuite.

Je soussigné, le demandeur, m'engage à payer les frais à la Ville suivant le tarif en vigueur et à respecter les prescriptions des Services Techniques. Ce document est à adresser au service Voirie **au moins 2 semaines avant la date de début du tournage, excepté RD 308 (avenue du Général de Gaulle, avenue Longueil et rue de Paris) 4 semaines avant.**

RESPECT DES DROITS INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les renseignements fournis sont nécessaires au traitement de votre demande. Ils font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la ville de Maisons-Laffitte destiné à assurer la gestion et l'établissement des autorisations d'occupation du domaine public, dont la base légale est l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les informations sont conservées pendant 5 ans. Elles sont destinées aux agents de la ville chargés de la gestion et de la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme et aux différents organismes partenaires concernés par l'autorisation (police nationale, Association Syndical du Parc, communauté d'agglomération...)

Pour exercer vos droits Informatique et Liberté (droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et à la limitation), vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des données de la Ville en écrivant à dpo@maisonslaffitte.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Date de la demande :

Signature et cachet du demandeur :